

<b>Zeitschrift:</b>	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
<b>Band:</b>	30 (2011)
<b>Artikel:</b>	Des francs suisses pour soutenir une Argentine libérale non péroniste : relations économiques helvétoco-argentines durant les trois premières décennies de la Guerre froide
<b>Autor:</b>	Lucas, Isabelle
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1077953">https://doi.org/10.5169/seals-1077953</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Des francs suisses pour soutenir une Argentine libérale non péroniste: relations économiques helvétiko-argentines durant les trois premières décennies de la Guerre froide

Isabelle Lucas

Dans le cadre du conflit politique et idéologique qui marque la Guerre froide, les autorités tant de la Suisse que de l'Argentine s'alignent sans équivoque sur le bloc de l'Ouest. Ainsi, entre 1947 et 1976, c'est de façon indirecte que ce conflit marque les relations économiques suiso-argentines au travers de deux facteurs essentiels: Premièrement, l'arrivée au pouvoir en Argentine, dès 1956, de la nouvelle génération de libéraux de l'après-guerre, profondément anticomuniste, facilite les échanges par une proximité idéologique renforcée entre les dirigeants des deux pays. Deuxièmement, dans une Amérique latine en prise avec l'avancée de réformes sociales radicales, dès 1959, l'Argentine apparaît comme un lieu de destination privilégié pour les capitaux helvétiques. En effet, la mise en œuvre d'une politique économique répondant aux exigences des institutions financières internationales constitue un gage de confiance quant à la stabilité économique et politique du pays pour les milieux financiers helvétiques. Ce changement intervient au moment où ces derniers sont à la recherche de nouveaux débouchés dans le tiers monde<sup>1</sup> et après dix ans d'une politique économique nationaliste menée par le gouvernement Perón (1946–1955). Bien qu'ils aient été convaincu de l'anticommunisme péroniste et rassurés quant à la sauvegarde des intérêts financiers helvétiques en Argentine durant cette période, les milieux dirigeants suisses accueillent favorablement la césure qui s'opère dès la fin de 1955 et qui portera au pouvoir, jusqu'en 1976, des gouvernements d'obédience libérale. Qualifiée de «suicidaire» par le Département fédéral de l'économie publique,<sup>2</sup> la politique de contrôle du commerce extérieur, de nationalisation, de blocage des transferts financiers ainsi que la position ambiguë dans le conflit Est-Ouest adoptées par le gouvernement Perón n'avaient eu de cesse de les perturber.

La présente contribution a pour objectif essentiel de fournir un aperçu des rapports commerciaux et financiers entre les deux pays entre 1947 et 1976, soit

1 Archives fédérales (AF), E 2001(E) 1970/217 vol. 346, Procès-verbal de la Délégation économique et financière du Conseil fédéral, 29 mai 1956, *Documents Diplomatiques Suisses*, base de données en ligne Dodis: <<http://dodis.ch/11676>>.

2 AF, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 589, Proposition du Département fédéral de l'économie publique (ci-après DFEP) au Conseil fédéral, 8. 5. 1956.

jusqu'au début de la dictature militaire qui chamboulera la structure des rapports argentino-suisses. Un tel survol se justifie par l'absence actuelle de repères quant à l'histoire de ces relations. En effet, bien que l'Argentine constitue, par moments, comme on va le voir, l'un des partenaires de premier plan de l'économie suisse, les travaux sont rares et portent pour l'essentiel sur la période 1947–1951.<sup>3</sup> Les historiens argentins, quant à eux et en l'état de la recherche, n'ont traité de ce sujet en aucune manière. Le vide historiographique helvétique reflète, plus largement, le fait que les recherches portant sur les marchés secondaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, n'en sont qu'à leurs balbutiements. Ce sont, jusqu'à présent, essentiellement les relations de la Suisse avec ses principaux partenaires des pays industrialisés, en raison de leur importance primordiale pour l'exportation de marchandises et de capitaux helvétiques, qui ont attirés l'œil des chercheurs. Ce n'est que depuis les années 1990 que l'intérêt de ceux-ci pour les marchés secondaires s'est éveillé. Il a donné lieu depuis à des travaux dont les plus intéressants portent, notamment, sur l'Afrique du Sud et l'Amérique latine.<sup>4</sup>

Cette contribution porte deux types d'éclairage. Le premier, au faisceau large, vise à dégager les grands traits de l'évolution des relations économiques entre les deux pays de 1947 à 1976. Le second projecteur, au faisceau étroit, éclaire les années 1956–1957, soit le moment charnière de cette évolution, marqué par le changement d'orientation idéologique des élites dirigeantes argentines. Il débouche sur la conclusion d'un accord multilatéral de commerce et de paiement le 25 novembre 1957. Reposant avant tout sur la consultation des Archives fédérales de Berne, cette contribution privilégie la focale helvétique, toutefois ajustée à celle de l'Argentine au travers de la littérature secondaire portant sur l'histoire économique de ce pays.

<sup>3</sup> Pour la maigre littérature secondaire existante, voir: Bayard, Olivier, *Die Schweiz und das «Neue Argentinien» Juan Perón 1946–1951. Warenhandel, Finanzverkehr und Diplomatische Beziehungen*, Lizentiatsarbeit, Berne 2000; Glatz, Markus, «Schweizer Waffen im 'Handelskrieg' mit Argentinien (1946–1955)», in: Bernecker, Walter L. et Fischer, Thomas (éds), *Unheimliche Geschäfte: Schweizer Rüstungsexporte nach Lateinamerika im 20. Jahrhundert*, Zurich 1991, p. 227–274; Müller, Philipp, «Les investissements électriques suisses en Argentine face à la nationalisation (1943–1961)» in: Jost, Hans-Ulrich et al. (éd.), *Relations internationales et affaires étrangères suisses après 1945*, Lausanne 2006, p. 113–128.

<sup>4</sup> Parmi les contributions les plus intéressantes, il est à mentionner: Bott, Sandra, *La Suisse et l'Afrique du Sud, 1945–1990: commerce, finance et achats d'or durant l'apartheid*, Thèse, Lausanne 2008; Etemad, Bouda et David, Thomas, *La Suisse sur la ligne bleue de l'Outre-mer*, Lausanne 1994; Gaffino, David, *Autorités et entreprises suisses face à la guerre du Viêt Nam: 1960–1975*, Neuchâtel 2006; Veyrassat, Béatrice, *Réseaux d'affaires internationaux, émigrations et exportations en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle. Le commerce suisse aux Amériques*, Genève 1993.

### *Evolution des échanges économiques: croissance des relations financières et ouverture sur la voie multilatérale*

Dans l'immédiat après-guerre, le débouché latino-américain acquiert une importance tout à fait exceptionnelle dans le commerce extérieur de la Suisse. Composant, en moyenne, 15,5% de la totalité des échanges de la Suisse entre 1945 et 1948,<sup>5</sup> ce marché joue un rôle d'amortisseur en compensant en partie les pertes subies dans les pays industrialisés. Dans ce contexte particulier, les relations commerciales suisse-argentines vivent leur âge d'or. Dès 1944, en effet, le volume des échanges entre les deux pays explose à tel point qu'en 1947 l'Argentine se trouve être le sixième débouché pour les exportations suisses et, en 1948, le quatrième fournisseur de la Suisse tous produits confondus. Entre 1946 et 1948, la République s'érige en premier pourvoyeur de céréales de la Confédération à un moment où les principaux fournisseurs, Etats-Unis et Canada, ne sont plus en mesure de répondre à la demande mondiale. Cette situation tout à fait remarquable se traduit par la conclusion, le 20 janvier 1947, d'un important accord de commerce fondé sur le principe du clearing.<sup>6</sup>

Dès 1948, les échanges diminuent. La part relative de l'Argentine dans l'ensemble du commerce extérieur suisse se réduit progressivement, passant de 7,7% en 1948 à 0,3% en 1976 pour les importations et de 3,4% à 0,5% pour les exportations. C'est qu'entre ces deux bornes, l'Argentine perd peu à peu ses capacités d'exportation agricole, sa principale source de devises. De son côté, la Suisse bénéficie de la reprise de la production européenne liée au Plan Marshall.<sup>7</sup> Dès 1948 donc, les produits argentins intéressent de moins en moins les dirigeants helvétiques. La volonté de maximiser les exportations reste leur principal horizon d'attente. Fait représentatif, la balance commerciale se renverse en faveur de la Suisse en 1954. Alors que depuis 1910, sans discontinuité, la Suisse importait plus d'Argentine qu'elle n'y exportait, la situation se renverse alors. Dans le même sens, la structure des produits échangés va se modifier. En 1948, la Suisse importait d'Argentine pour près de 80% de céréales (principalement de l'avoine); en 1976, elle n'en importe plus que pour 30%.<sup>8</sup> C'est qu'en trente ans, la part de la viande a grossi jusqu'à atteindre un poids de 40% dans les importations helvétiques. En flux inverse, la

5 Ritzmann-Blickenstorfer, Heiner (éd.), *Statistique historique de la Suisse*, Zurich 1996. Tous les chiffres concernant l'évolution des échanges commerciaux qui suivent sont tirés de cet ouvrage.

6 Sur l'accord de 1947 et son application jusqu'en 1951, voir: Bayard (cf. note 3).

7 Pour les grandes lignes de l'évolution des échanges commerciaux des deux pays, voir: Rouquie, Alain, *L'Argentine*, Paris 1984, p. 51–80, et pour la Suisse, Dirlewanger et al., *La politique commerciale de la Suisse: de la Deuxième Guerre mondiale à l'entrée au GATT (1945–1966)*, Zurich 2004, p. 33–55.

8 Les chiffres de la structure par produits sont tirés de Direction générale des douanes, *Statistique du commerce extérieur de la Suisse: commentaires annuels*, diverses livraisons.

Suisse exporte en Argentine, en 1948, de façon égale, machines et produits chimiques à hauteur d'environ 29% chacun du total. Ensuite viennent l'horlogerie (13,9%) et le textile (8,6%). En 1976, le secteur des machines (46%) et celui de la chimie-pharmacie (41%) ont augmenté au point de faire quasiment disparaître textile et horlogerie.

Cette évolution, à la baisse, des échanges provient en partie du fait que l'accord commercial conclu en 1947 prend fin en 1951. Le gouvernement argentin, qui doit composer avec une crise économique et une baisse du prix des céréales sur le marché international,<sup>9</sup> refuse de répondre aux demandes helvétiques de conclure un nouveau traité. Les réserves de devises manquent. Il impose alors des restrictions sur l'importation des produits non essentiels (textile et horlogerie) et bloque les transferts financiers vers la Suisse.<sup>10</sup> Il faut attendre le coup d'Etat de septembre 1955 qui met fin à dix ans de régime péroniste, et qui ouvre la voie à la libéralisation progressive du marché argentin, pour que les discussions reprennent mais, selon les termes du Ministre de Suisse à Buenos Aires, avec «un nouveau visage, en sortant du chemin des traditions».<sup>11</sup>

Entre 1956 et 1965, en effet, la tradition d'une régulation strictement bilatérale des rapports suisso-argentins se modifie en intégrant la voie multilatérale. Deux organisations financières internationales viennent s'intercaler dans les négociations bilatérales des deux partenaires: le Club de Paris ainsi que, indirectement, le Fonds monétaire international [FMI]. En janvier 1956, le gouvernement argentin s'était en effet adressé à onze pays européens, afin de relancer ses exportations, consolider ses dettes commerciales et obtenir crédits et investissements. Le rassemblement de ces onze Etats, impulsé par la demande argentine et dont la Suisse fait partie, donne naissance au Club de Paris qui peut être défini comme un forum informel de créanciers publics.<sup>12</sup> Le gouvernement argentin entre alors en négociation avec le Club afin d'abroger tous les anciens accords bilatéraux et les remplacer par un régime multilatéral de commerce et de paiement. L'accord définitif est signé le 25 novembre 1957. Les autorités suisses décident d'y participer – nous verrons pourquoi plus loin – et, l'accord régule les échanges suisso-argentins jusqu'en 1976. Il est encore important de relever à ce stade qu'un lien étroit s'instaure entre le Club de Paris et

9 Rapoport, Mario et Spiguel, Claudio, *Les Etats-Unis et l'Argentine de Perón*, Paris 1998, p. 52–55 et 178–184.

10 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 434, Procès-verbal du Comité Amérique du Sud de l'Association Suisse des banquiers (ASB) – *Protokoll der 21. Sitzung des Komitees Südamerika*, 24. 3. 1955.

11 AF, E 2400(-) 1000/717 vol. 65, Mario Fumasoli (Ministre de l'Ambassade de Suisse à Buenos Aires, ci-après ASBA) – *Jahresbericht der Schweizerischen Gesandtschaft in Buenos Aires 1956*.

12 Les pays sont: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse qui font partie de l'Union européenne des paiements (UEP). Sur le fonctionnement du Club de Paris et ses activités voir: Holmgren, Christina, *La renégociation multilatérale des dettes: Le Club de Paris au regard du droit international*, Bruxelles 1998.

le FMI. D'informel, ce lien s'institutionnalise à partir de 1958 dans la mesure où le Fonds participera aux réunions du Club de Paris. En bref, son approbation aux plans de restructuration économique du gouvernement argentin déterminera l'assentiment des membres du Club aux demandes de consolidation de dettes de ce même gouvernement.<sup>13</sup> Dans ce cadre, les représentants suisses prendront part aux séances d'évaluation de la situation économique argentine en 1958 et en 1961 au sein du Club et des accords de consolidation de dettes commerciales seront signés entre la Suisse et l'Argentine en 1963 et en 1965. Accompagnant ces deux accords, entre en scène, de façon croissante, l'instrument de la garantie des risques à l'exportation octroyée par la Confédération, dont le but est de soutenir les exportations suisses vers l'Argentine.<sup>14</sup>

La participation helvétique au Club de Paris ouvre la voie aux premiers crédits de la part des trois grandes banques suisses (Crédit Suisse, Union de banques suisses et Société de banque suisse) à destination de l'Argentine dès 1959. Ils viennent, dans un premier temps et avec l'accréditation du FMI, à soutenir les programmes dits de «stabilisation économique» des gouvernements successifs. Entre 1959 et 1967, les banques suisses octroient ainsi trois crédits pour un montant total de 21,5 millions de FS dans le cadre d'une opération commune aux pays du Club. Une fois ces crédits accordés, l'impulsion est donnée à l'exportation de capitaux sous forme de crédits et d'emprunts finançant des projets d'investissements industriels. Ce type d'opérations prend une place centrale dans les relations entre les deux pays après 1967. Cet argent est surtout destiné aux grands travaux mis en œuvre par la Banque industrielle argentine dans le secteur hydroélectrique. Dans une moindre mesure, il sert au renouvellement des installations d'une compagnie d'électricité en mains suisses ainsi qu'à des projets dans le secteur de l'industrie chimique. Entre 1967 et 1976, les montants se chiffrent, en l'état de la recherche aux Archives fédérales, à 263 millions de FS alors qu'ils n'étaient que de 12,5 millions pour la période allant de 1947 à 1966. La garantie des risques à l'exportation, puis celle liée aux opérations de crédit, accordées toutes deux par la Confédération, accompagne l'octroi de ces crédits.

### ***Investissements suisses en Argentine: l'électricité à l'avant-plan***

A côté des crédits et emprunts, l'argent suisse arrive en Argentine sous forme d'investissements directs et d'investissements de portefeuille. Les montants en jeu sont très élevés, les investissements suisses dans ce pays étant les plus importants

13 Idem, p. 71–73 et 207–208.

14 AF, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 698, Procès-verbal du Conseil fédéral, 14. 6. 1965.

parmi ceux effectués en Amérique latine. En 1947, ils se montent ainsi à 400 millions de francs (FS) courants<sup>15</sup> et en 1976 les évaluations portent sur un montant se situant entre 600 et 800 millions de FS.<sup>16</sup> Ces montants ne signifient pas un doublement des investissements, mais représentent, si l'on prend l'évolution en francs constants, soit une légère diminution soit une augmentation de 22% selon la fourchette mentionnée pour 1976. Quoiqu'il en soit, en termes relatifs, ces chiffres font de la Suisse, durant toute la période, le troisième investisseur étranger en Argentine, derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Par tête d'habitant, elle est largement en tête. Jusqu'en 1962, deux grandes compagnies d'électricité attirent environ les deux tiers de ces montants: la Compañía Argentina de Electricidad (CADE) et la Compañía Italo Argentina de Electricidad (CIAE, surnommée ci-après l'Italo). Il est nécessaire de s'attarder quelque peu sur ces deux compagnies car elles occupent une place centrale dans les préoccupations des milieux financiers suisses au cours des négociations avec l'Argentine.

La Cade et l'Italo détiennent le monopole de la production et de la diffusion du courant sur la région du Grand Buenos Aires, soit sur près de 70% du marché argentin. En outre, elles emploient 60% des 41 000 travailleurs du secteur de l'électricité du pays.<sup>17</sup> Constituées à Buenos Aires au début du siècle par une alliance entre milieux financiers et industriels internationaux, les deux compagnies sont gérées par des sociétés financières ayant leur siège respectif à Baden en Suisse (Motor Columbus pour l'Italo) et au Luxembourg (SODEC, pour la Cade).<sup>18</sup> Transitant par ces sociétés financières, les participations suisses dans la Cade représentent 30% du capital-actions total. Le Crédit suisse, qui possède la majeure partie des titres, est le porte-parole des actionnaires helvétiques. Une participation de 30% est en mains belges et le solde se répartit entre des actionnaires espagnols, français, américains et anglais. Concernant l'Italo, 75% du capital-actions est propriété helvétique, plus précisément de l'Union de banques suisses et de Motor Columbus, le reste se trouvant en mains italiennes, argentines ou françaises.<sup>19</sup> Brown

15 Etant donné l'opposition virulente des banques suisses à fournir des informations sur leurs transferts de capitaux à la Banque nationale suisse, il n'existe pas de statistiques officielles. Il s'agit donc d'évaluations provenant des acteurs eux-mêmes que l'on trouve dans les documents d'archives. Voir: Perrenoud, Marc, «Banques et diplomatie suisse à la fin de la Deuxième Guerre mondiale: politique de neutralité et relations financières internationales», *Etudes et sources* 13–14 (1987–1988), p. 36 et 42–43.

16 AF, E 2001(E) 1988/16 vol. 589, Note de Fritz Rothenbühler (secrétaire du Vorort) à Ernst Brugger (chef du DFEP), 6. 7. 1976.

17 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Notice d'Emil Stadelhofer (conseiller de l'ASBA), 10. 1. 1957.

18 Sur les multiples sociétés financières liées aux deux entreprises, voir: Müller (cf. note 3); Cerutti, Mauro, «Introduction», in: Cerutti, Mauro et al. (éd.), *La Suisse et l'Espagne de la République de Franco (1936–1946)*, Lausanne 2001, p. 23–27.

19 AF, E 2001(E) 1972/33 vol. C175, *Projet de réponse à l'interpellation Wick du 17 septembre 1957 concernant les intérêts suisses dans les compagnies argentines CADE et ITALO-ARGENTINA*, 2. 11. 1957.

Boveri Co fournit le matériel et effectue la majeure partie des installations pour les deux compagnies, opérations auxquelles participent aussi Escher Wyss et Sulzer.<sup>20</sup> Un dernier chiffre afin de saisir toute l'importance de ces investissements helvétiques: dans les années 1950, la participation financière proprement suisse dans la production totale de courant électrique en Argentine s'élève à 37%.<sup>21</sup>

L'importance de ces deux compagnies d'électricité dans la vie politique argentine constitue également un élément central à la compréhension des négociations qui leur sont liées durant la période considérée. En 1936, la corruption de fonctionnaires municipaux de Buenos Aires par ces sociétés leur avait permis d'obtenir une prolongation des concessions devant se terminer en 1957 pour la Cade et en 1962 pour l'Italo. Cette malversation est considérée comme l'un des principaux événements qui a donné à la période des années 1930 en Argentine le nom de «décennie infâme». En outre, après la Deuxième Guerre mondiale, le manque d'investissements dans la Cade et l'Italo conduit à l'obsolescence de leurs installations et donc à des coupures fréquentes de courants.<sup>22</sup> Il découle de ces deux faits que ces compagnies, jusqu'à la nationalisation de la CIAE en 1978, représentent un enjeu primordial des campagnes électorales qui se déroulent dans la République. Les mots du conseiller de l'Ambassade de Suisse en Argentine, Emil Stadelhofer, sont tout à fait significatifs de cet enjeu lorsqu'il mentionne que: «jedenfalls bilden die ausländischen Elektrizitätsunternehmen ein innerargentinisches Politikum erster Ordnung. Ihre öffentliche Verteidigung, so wird gesagt, würde für einen Parteiführer politischen Selbstmord bedeuten.»<sup>23</sup> Enfin notons que le réseau de relations tissé entre les deux compagnies et un certain nombre d'acteurs politiques argentins constitue un atout non négligeable pour les négociateurs helvétiques dans la défense de leurs intérêts financiers. Entre 1944 et 1976, le croisement des documents d'archives fait apparaître les liens étroits qu'entretiennent sept ministres argentins des finances ou de l'économie et deux hauts fonctionnaires avec la Cade ou l'Italo, en qualité de membres des conseils d'administration (2), de conseillers financiers (3) ou encore de représentants du Crédit suisse, de l'UBS ou de Motor Columbus (3).

20 AF, E 2001(E) 1976/84 vol. 519, Lettre de Hermann Hofer (chef de la DC du DFEP) à William Frei (Ministre de l'ASBA) – Annexe Tableau statistique, 6. 10. 1964. Voir également, Egli, Jean Rudolf, *Die Schweiz und die südamerikanische Elektrizitätswirtschaft*, Munich 1962, p. 68.

21 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Lettre d'E. Stadelhofer (conseiller de l'ASBA) à la DC (DFEP), 10. 1. 1957.

22 Sur ces deux aspects, voir Genta, Guillermo, *Politica y servicios públicos: el caso del servicio público de electricidad de la ciudad de Buenos Aires (Desde sus orígenes hasta su estatización: 1887–1962)*, Buenos Aires 2006.

23 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Notice d'E. Stadelhofer (conseiller de l'ASBA) à la DC (DFEP), 10. 1. 1957.

Afin d'être complet, il faut rapidement mentionner le reste des investissements suisses en Argentine. Ils se répartissent entre les secteurs financier (Société suisse de réassurance, Banque hypothécaire suisse-argentine fondée par le CS en 1910), commercial (André la Plata Céréal) et industriel (Brown Boveri, Sulzer, Nestlé, Hoffmann-La Roche, Ciba, Bührle et Oerlikon, Holderbank, Sandoz, Givaudan, Suchard, Wander). Dans ce dernier secteur, il faut signaler que les filiales de production de ces grandes entreprises suisses se sont implantées en Argentine relativement tôt, c'est-à-dire déjà à partir des années 1920, par rapport aux autres pays d'Amérique latine.

### **Négociation sur l'accord de 1957: le Club de Paris et les investissements électriques**

Le 16 septembre 1955, alors que les relations économiques entre la Suisse et l'Argentine sont dans l'impasse, le gouvernement nationaliste de Juan Domingo Perón est renversé par un coup d'Etat militaire. Pour le Ministre de Suisse en Argentine, Mario Fumasoli, c'en est fini de «douze ans d'esclavage».<sup>24</sup> Le rideau se ferme sur les ambiguïtés que laissaient planer les discours de Perón quant à un alignement sur la troisième position, sur le contrôle serré du commerce extérieur de la République, ainsi que sur la méfiance vis-à-vis du grand voisin du Nord. Politiquement, il s'ouvre sur une phase de répression brutale des mouvements communistes et péronistes. Sous la houlette de l'économiste Raul Prebisch, entouré de la première génération de libéraux argentins de l'après-guerre,<sup>25</sup> l'économie de la République est réorientée dans le sens d'une libéralisation modérée du commerce extérieur. Face à une dette extérieure de 800 millions de dollars et à une pénurie de devises, qui hypothèquent lourdement les capacités d'achat de biens d'équipement nécessaires au développement industriel du pays, le nouveau gouvernement provisoire opte pour un rapprochement avec les Etats-Unis, l'Europe Occidentale et les Institutions de Bretton Woods. Il espère ainsi obtenir des crédits, des investissements et une relance des exportations. La demande adressée aux onze pays européens du Club de Paris, dont on a parlé plus haut, vise à introduire dans ce sens un système multilatéral de commerce et de paiements. Cette proposition est accompagnée d'une requête de consolidation de dettes commerciales (d'un montant d'environ 500 millions de dollars pour l'Europe) et de nouveaux crédits.<sup>26</sup> Le Club ne répond

24 AF, E 2300(-) 1000/716 vol. 100, Rapport politique n° 20 de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DAE (DPF) – *Le gouvernement Lonardi*, 28. 9. 1955.

25 Sur cette nouvelle élite économique et intellectuelle argentine, voir: Neiburg, Federico et Plotkin, Mariano, «Internationalisation et développement: Les 'Di Tella' et la nouvelle économie argentine», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 151–152 (2004), p. 57–67.

26 Rapoport, Mario, *Historia económica política y social de la Argentina (1880–2000)*, Buenos Aires 2000, p. 522–524 et 539–546.

qu'aux deux premières demandes puisque les pays membres décident, à l'unanimité, de ne pas octroyer de crédits supplémentaires dans l'immédiat.

La participation de la Suisse à ces opérations était hautement désirée par les autorités argentines au regard de l'importance de sa place financière.<sup>27</sup> Par décision du 15 mai 1956, le Conseil fédéral accepte la proposition d'une adhésion au régime multilatéral, et par conséquent, au Club de Paris. La raison essentielle de l'adhésion réside dans la volonté de stimuler les relations économiques suisso-argentines et d'éviter un retour du péronisme au pouvoir.<sup>28</sup> L'Argentine, deuxième puissance économique de l'Amérique latine après le Brésil, est considérée comme un pays de grand avenir et cela d'autant plus que le nouveau gouvernement a donné des garanties au Club quant à l'orientation libérale de sa politique économique future. Ainsi, la Suisse ne peut rester en dehors d'un régime qui crée une vaste zone d'échange préférentielle entre l'Argentine et l'Europe, à côté de la zone dollars, au risque de perdre les positions acquises durant la guerre sur ce marché. Le Club de Paris, étant dépourvu d'acte constitutif, a un caractère informel. Les relations entre les membres se fondent sur le principe de non-discrimination et les décisions y sont prises sur la base du consensus. Ce fonctionnement permet de fixer les grands principes de l'accord en commun, tout en renvoyant les points litigieux aux négociations bilatérales.<sup>29</sup> Cette autonomie relativement importante laissée aux membres constitue sans doute également un facteur explicatif de l'adhésion de la Suisse. Les autorités fédérales répondent donc positivement, en s'appuyant sur une rhétorique mettant en avant la solidarité avec le peuple argentin. Henri Léchot, de la division du commerce, formule ainsi l'espoir que par cet effort européen «nos amis argentins seront bientôt en mesure de goûter aux bienfaits du libéralisme économique».<sup>30</sup>

Le régime multilatéral entre en vigueur, de façon provisoire, le 2 juillet 1956 sur la base de principes communs. Reste encore à le traduire en actes en fonction des particularités de chaque pays au travers de négociations bilatérales. A Berne, l'Association suisse des banquiers a su imposer les questions financières comme l'objet prioritaire de négociation. A cet égard, une note du Département politique fédéral donne le ton en juin 1956 déjà:

~~concernant des web normes qu'elles offraient pour une orientation à nos affaires, leur capacité de soutenir la devise dans nos échanges avec l'Europe, et leur magnétisme pour nous attirer vers le marché européen.~~

27 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 434, Lettre confidentielle de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DC (DFEP), 22. 12. 1955.

28 AF, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 589, Procès-verbal du Conseil fédéral, 15. 5. 1956.

29 Holmgren (cf. note 12), p. 88–92.

30 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 435, Chambre de commerce argentine pour la Suisse – Exposé présenté par Monsieur F. Henri Lechot de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique à l'Assemblée générale ordinaire de la Chambre de commerce argentine pour la Suisse du 8 mars 1957.

«Nos postulats concernent surtout les investissements suisses en Argentine [...] Comme l'Argentine a certainement besoin de nouveaux investissements, elle n'a pas intérêt à mécontenter les milieux étrangers qui sont susceptibles de lui venir en aide par l'apport de capitaux ou d'autres formes de collaborations financières. Nous pensons dès lors qu'elle tâchera, dans la mesure du possible, de tenir compte de nos désirs pour autant que les problèmes communs à plusieurs pays soient soulevés par tous les pays intéressés et non pas individuellement par l'un ou l'autre d'entre eux [...]. Nous n'aurons probablement pas grand chose à offrir à l'Argentine en contrepartie de concessions éventuelles qu'elle nous ferait.»<sup>31</sup>

Le point central des négociations bilatérales porte sur la Cade et l'Italo. Nous avons vu l'importance politique des deux compagnies dans le contexte argentin. Or, depuis le coup d'Etat, une profonde division s'instaure entre le gouvernement provisoire et le parlement sur l'attitude à adopter à leur égard. Le coup d'Etat brutal, en effet, n'a pas permis d'effacer d'un trait un des aspects de l'idéologie portée par le gouvernement Perón, soit la méfiance envers le capital étranger. Elle subsiste, en partie, tant auprès de la population que des acteurs politiques argentins. Au sein du parlement provisoire, les Socialistes et les Radicaux soufflent sur les braises de l'affaire de corruption de 1936 et ravivent les tensions en demandant l'annulation de la prolongation des concessions qui doivent arriver à terme en 1957 pour la Cade et en 1962 pour l'Italo. En outre, depuis plusieurs années, si les autorités argentines ont accepté l'augmentation des salaires, elles ont refusé d'accorder une augmentation des tarifs, ce qui diminue les marges de profit des sociétés. Enfin, elles n'ont pas autorisé une réévaluation des actifs des entreprises en fonction de la dépréciation du peso.<sup>32</sup> C'est dans ce contexte tendu que s'ouvre la première phase de négociations qui se déroule entre le 11 et le 15 février 1957 à Berne.

### *Au large de l'arène bilatérale: l'«ancre de salut» et la finance nord-américaine*

Ces premières négociations, menées du côté helvétique par Edwin Stopper, délégué aux accords commerciaux de la Division du commerce, se déroulent sans heurts car la délégation argentine semble accueillir favorablement les exigences suisses liées à la Cade et à l'Italo: augmenter les tarifs, revaloriser les actifs et calmer la polémique qui gonfle en Argentine sur une éventuelle expropriation des actionnaires étrangers sans indemnités. C'est que, souligne-t-on du côté suisse, l'accès au marché des capitaux helvétiques, tout comme l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation pour les équipements électriques, resteront lettre morte sans

31 AF, E 2001(E) 1978/84 vol. 514, Note de la DAE (DPF), 4. 6. 1956.

32 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, ASB à l'intention de la délégation argentine – *Aide mémoire sur la situation des sociétés d'électricité argentines avec participation de capitaux suisses*, 4. 1. 1957.

réponse satisfaisante de Buenos Aires.<sup>33</sup> La bonne disposition de la délégation argentine envers les demandes helvétiques constitue un aspect important de ces négociations. Il est significatif à cet égard qu'à la veille des pourparlers avec la Suisse, soit en janvier 1957, le Ministre des finances Eugene Blanco, en charge des opérations avec l'Europe occidentale, homme défavorable aux concessions octroyées à la Cade et à l'Italo et qui vient de mener des négociations ardues et non abouties avec les grands créanciers sur le sort de leurs entreprises privées, soit remplacé par un ultra-libéral du nom de Roberto Verrier, au grand soulagement du Ministre de Suisse en Argentine.<sup>34</sup> En outre, dans la délégation argentine se trouve Roberto Alemann, du Ministère des finances, un Argentin d'origine helvétique qui entretient des liens très étroits avec les cercles financiers et diplomatiques suisses de Buenos Aires. Il deviendra d'ailleurs le représentant de l'UBS à Buenos Aires en 1968. Jusqu'en novembre 1957, les dîners en tête à tête entre les représentants de l'Ambassade de Suisse et R. Alemann sont fréquents. Enfin, notons également la présence d'Angel Solá, du Ministère du commerce, qui deviendra le conseiller du directeur de l'Italo, Francisco Soldati, en 1969.<sup>35</sup> Rien de définitif n'est cependant conclu lors de ces pourparlers. Les négociateurs se mettent d'accord sur une nouvelle réunion prévue pour la mi-mars mais qui sera constamment repoussée en raison des conflits idéologiques internes de plus en plus âpres au sein du cabinet ministériel argentin.

Six mois plus tard se produit un coup de théâtre. Les pressions socialistes, radicales et médiatiques poussent le gouvernement argentin à promulguer, le 23 juillet 1957, à la veille des élections parlementaires, un décret d'annulation des concessions de la Cade et de l'Italo. La réaction helvétique est immédiate. Le Ministre de Suisse en Argentine envoie une note de protestation, le 29 juillet,<sup>36</sup> et Edwin Stopper s'envole pour Rome, où se réunit le Club de Paris pour discuter de l'avancée des négociations de chaque pays avec l'Argentine. L'objectif d'E. Stopper est d'obtenir le soutien des autres membres du Club sur la question particulière des compagnies d'électricité. Lors de la séance plénière du pool multilatéral qui a lieu le 31 juillet, il tente ainsi de multilatéraliser ce conflit bilatéral en plaident, de façon quelque peu alarmiste, en faveur d'une solidarité européenne sur la question des investissements:

33 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Lettre d'E. Stopper (Délégué aux accords commerciaux de la DC du DFEP) à M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA), 18. 2. 1957.

34 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 435, Lettre de H. Hofer (chef de la DC du DFEP) à l'ASB, 11. 2. 1957.

35 Sur Roberto Alemann, voir AF, E 2001(E) 1976/17 vol. 331, Dossier: Roberto Alemann. Sur Angel Solá voir: AF, E 7110(-) 1980/63 vol. 115, Lettre de W. Frei (Ministre de l'ASBA) à la DC (DFEP), 15. 7. 1969.

36 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Lettre de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) au Ministère des Relations extérieures et du Culte argentin, 29. 7. 1957.

«Les difficultés dans le secteur d'investissement abondent sur toute la ligne [...] la Banque mondiale est consternée [...]. L'avenir de notre Club multilatéral est en péril [...]. Les autorités fédérales sont dès lors de l'avis que le Club devrait s'occuper de ces questions, dans l'intérêt même de la poursuite de son existence. Il ne faut pas oublier que la multilatéralisation du trafic des paiements a restreint les possibilités d'action individuelles des membres envers l'Argentine [...]. La politique argentine menace aujourd'hui les intérêts de certains membres, demain ce sera ceux des autres. [...] Nous devrions faire clairement comprendre à l'Argentine que son attitude inquiète tous les pays membres et que tous ensemble ils s'attaquent à ces problèmes.»<sup>37</sup>

Edwin Stopper reçoit aussitôt le soutien des délégations belges, britanniques et italiennes, ce qui n'est guère étonnant si l'on se souvient que des capitaux provenant de ces trois pays sont placés dans les sociétés en question. Elles se disent prêtes à exercer des pressions sur l'Argentine. Si les autorités françaises ne sont pas présentes à Rome, elles manifestent indirectement leur appui à la démarche helvétique.<sup>38</sup> Quant à la délégation allemande, n'ayant pas encore pleinement adhéré au régime multilatéral en raison de litiges bilatéraux qu'elle souhaite régler avant, elle est plus réticente mais donne un accord de principe.

Pour sa part, la délégation argentine rétorque qu'il s'agit là d'une affaire entre son gouvernement et les sociétés d'électricité en question et que les autorités étrangères n'ont pas le droit d'intervenir tant que les possibilités de recours des deux sociétés aux instances administratives et judiciaires de Buenos Aires n'ont pas été épousées.<sup>39</sup> Durant le mois d'août 1957, les nouvelles ne semblent pas bonnes pour les intérêts helvétiques. Le gouvernement argentin tente de détruire le front commun créé à Rome. Pour ce faire, il cherche à accélérer le règlement de la question des importantes dettes commerciales qu'il a envers ses gros créanciers européens par voie de marchandage bilatéral avec chacun d'entre eux.<sup>40</sup> En outre, il continue sa quête en vue d'obtenir des crédits auprès du FMI, de la Banque mondiale ainsi que de l'Import-Exportbank. Dans ce cadre, le Ministre des affaires étrangères argentin, Alfonso Laferrère, refuse la note de protestation suisse du 29 juillet de manière assez cinglante, qualifiant la réaction helvétique lors de la Réunion de Rome de «violente» et de «peu suisse».<sup>41</sup> Les représentants des autorités fédérales,

<sup>37</sup> AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Rapport du DPF – *Les compagnies d'électricité en Argentine et la session de Rome du Club multilatéral de paiements avec l'Argentine* (Annexe 2: Déclaration de la délégation suisse à la Conférence des «pays créanciers» du Club multilatéral à Rome, le 31 juillet 1957), 12. 8. 1957.

<sup>38</sup> AF, E 7110(-) 1970/112 vol. 146, Lettre de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DAE du DPF, 26. 8. 1957.

<sup>39</sup> AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Rapport du DAE (DPF) – *Les compagnies d'électricité en Argentine et la session de Rome du club multilatéral de paiements avec l'Argentine*, 12. 8. 1957.

<sup>40</sup> AF, E 7110(-) 1970/112 vol. 146, Lettre de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DAE (DPF), 22. 8. 1957.

<sup>41</sup> AF, E 7110(-) 1970/112 vol. 146, Propos cités dans la lettre de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DAE (DPF), 10. 8. 1957.

de l'Association Suisse des Banquiers, du Crédit suisse et de Motor Columbus se réunissent, le 28 août, à Zurich afin de fixer la ligne de défense: continuer à exercer une pression par l'intermédiaire du Club de Paris, cette «ancre de salut»<sup>42</sup> comme le définit M. Fumasoli, et jouer une nouvelle carte en obtenant le soutien des dirigeants du FMI et de la Banque mondiale.<sup>43</sup> Berne demande alors à Bruxelles – la Suisse n'étant pas membre des Institutions de Bretton Woods ne peut pas agir de son propre chef – d'intervenir à l'Assemblée générale de la Banque mondiale qui se tient le 23 septembre à Washington. Le directeur de la Banque, Eugène Black, se dit très favorable à une telle intervention. Le fait que la Confédération ait octroyé une année plus tôt, soit le 17 septembre 1956, un imposant prêt de 200 millions de FS à la Banque<sup>44</sup> et que celle-ci ait inscrit, dans ses conditionnalités d'octroi d'aide à l'Argentine, la mise en œuvre d'une politique favorable au capital privé dans le développement du secteur électrique,<sup>45</sup> n'est sans doute pas étranger à l'attitude de E. Black. Des contacts sont également pris avec le Sous-secrétaire d'Etat américain pour les Affaires interaméricaines, Roy R. Rubottom Jr. Suite à ces actions, en octobre 1957, les milieux financiers nord-américains, notamment la Banque mondiale ainsi que l'Import-Exportbank, déclarent qu'il sera difficile d'accorder des crédits à l'Argentine tant qu'elle ne traitera pas le capital étranger de façon équitable.<sup>46</sup> En outre, une nouvelle intervention d'Edwin Stopper a lieu à la réunion du Club de Paris qui se tient à Rome les 3 et 4 octobre 1957. Suite à celle-ci, les membres du Club s'engagent, par un Aide-mémoire écrit cette fois, à faire pression sur l'Argentine concernant le traitement des deux compagnies.<sup>47</sup>

Avec ces pressions, le chemin est en quelque sorte balisé pour la deuxième phase de négociations bilatérales entre la Suisse et l'Argentine qui se tient du 12 au 20 novembre à Buenos Aires. La délégation argentine accède à l'essentiel des demandes suisses. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Cueto Rua, chef des négociateurs argentins, parvient à l'accord suivant avec Edwin Stopper: il n'y aura pas d'expropriation ni de la Cade, ni de l'Italo. La première sera transformée en une

42 AF, E 7110(-) 1970/112 vol. 146, Lettre de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DAE (DPF), 26. 8. 1957.

43 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 438, Lettre de R. Kohli (DPF, secrétaire général) à M. Fumasoli (ASBA), 13. 9. 1957, dodis.ch/11193.

44 «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et la banque internationale pour la reconstruction et le développement au sujet de l'octroi d'un prêt à cette banque (du 12 octobre 1956)», in *Feuille fédérale*, vol. 2, 1956, p. 455–467.

45 Heras, Raúl García, «La Argentina y los organismos financieros internacionales (1955–1963)», *Trimestre Económico* 67/268, (2000), p. 530.

46 Ce fait est mentionné lors d'une séance de l'ASB: AF, E 2001(E) 1972/33 vol. C175, Comité Amérique du Sud de l'ASB – Procès-verbal du 9 janvier 1959 de la 25<sup>e</sup> séance du Comité Amérique du Sud de l'ASB, 9. 1. 1959.

47 AF, E 7110(-) 1970/112 vol. 146, Lettre de M. Fumasoli (Ministre de l'ASBA) à la DC (DFEP), 8. 11. 1957.

corporation mixte à participation étatique;<sup>48</sup> le gouvernement accordera une augmentation de tarifs et une revalorisation des actifs pour les deux entreprises. Enfin, l'exportation des actions émises par l'Italo à titre de dividendes, qui était bloquée jusqu'alors, sera à nouveau autorisée.<sup>49</sup>

Le 25 novembre 1957, lors d'une cérémonie officielle, les accords avec les 11 pays européens sont signés dans la salle de réception du Palais San Martín à Buenos Aires. C'est l'occasion pour Edwin Stopper de déclarer:

«Les discussions si franches et amicales qui ont précédés la signature de l'accord nous ont permis de voir plus clair sur cette affaire et de considérer l'avenir avec plus d'optimisme [...]. Nous nous en félicitons, car les liens d'amitié qui nous unissent sont très profonds.»<sup>50</sup>

Quant au Conseil fédéral, lors de sa séance du 20 décembre 1957, il soulignera l'importance du soutien des autres puissances occidentales dans les résultats obtenus:

«Dieser Erfolg ist in erster Linie der Unterstützung der Schweiz durch die übrigen Länder des Pariser Klubs sowie durch die amerikanischen Regierungs- und Finanzkreise zu verdanken.»<sup>51</sup>

### *Des avantages du rôle international croissant de la place financière suisse sur le terrain argentin*

A l'épreuve de la Guerre froide, nous l'avons vu, les relations économiques entre la Suisse et l'Argentine sont facilitées de part l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle génération de dirigeants économiques libéraux à partir de 1956, sur fond de répression des mouvements et partis de gauche, en Argentine. L'accord de commerce et de paiements du 25 novembre 1957 marque un moment charnière à cet égard dans la mesure où il renforce la confiance des milieux financiers suisses à l'égard de l'Argentine. Le règlement très favorable, pour les investisseurs helvétiques, du conflit lié au traitement de la Cade et de l'Italo constitue en quelque sorte une épreuve de force réussie qui explique, en partie, le démarrage, dès 1959, de l'exportation de capitaux sous forme de crédits et d'emprunts des grandes banques

48 Sur le règlement de cette question voir: Müller (cf. note 3), p. 124–125.

49 AF, E 2001(E) 1970/217 vol. 436, Accord de commerce et de paiements entre la Confédération suisse et la République argentine – Protocole de négociation, 25. 11. 1957.

50 «Las tan francas como amistosas discusiones que han precedido la firma del acuerdo nos han permitido ver más claro en este asunto y considerar el provenir con más optimismo [...] Nos felicitamos de ello, dado que los lazos de amistad que nos unen son muy profundos», cité in *La Prensa*, «En la cancillería se firmó el Convenio de Comercio y Pagos con 11 País Europeos», Buenos Aires, Martes 26 de noviembre de 1957.

51 AF, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 608, Procès-verbal du Conseil fédéral, 20. 12. 1957.

suisses vers la République. Ce succès, les négociateurs helvétiques le doivent à la force de frappe de la place financière suisse. Elle leur permet, en effet, de prendre leurs homologues argentins en tenaille entre le Club de Paris et les milieux financiers nord-américains. En cela, le règlement de l'affaire montre que la caractérisation que Roland Ruffieux faisait d'un impérialisme suisse de type oblique, avançant dans le sillage des grandes puissances à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle,<sup>52</sup> reste éclairante pour la période de Guerre froide. La différence est que, comme l'a montré cette contribution, les relations financières privées sont utilisées comme une arme diplomatique et que l'Etat intervient au côté des investisseurs et des financiers helvétiques. En fin de compte, la participation helvétique au régime multilatéral, au Club de Paris ainsi que les relations privilégiées entretenues avec les Institutions de Bretton Woods constituent autant d'illustrations du poids croissant de la place financière suisse au plan international durant la période de la Guerre froide et des avantages qui en découlent pour la Suisse dans ses relations économiques avec l'Argentine.

<sup>52</sup> Ruffieux, Roland, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne 1983, tome 3, p. 74 et p. 76.

